

RÉFORME DU DIVORCE : RÉFLEXES À AVOIR

Ce programme s'adresse à tous les avocats intéressés
par l'actualité jurisprudentielle en droit de la famille.

Objectif : maîtriser d'une part les aspects procéduraux de la réforme du divorce qui entre en vigueur le 1^{er} septembre 2020 et d'autre part les nouveaux pouvoirs dévolus au juge aux affaires familiales, qu'il s'agira aussi de gérer la période de transition entre les deux divorces (introduire une requête aujourd'hui ou attendre le 1^{er} septembre ?).

Contenu de la conférence virtuelle :

- 1 - Réforme du divorce : réflexes à avoir
- 2 - Actualité jurisprudentielle en droit de la famille

Intervenants :

- **Elodie MULON**, avocat associé, membre du bureau du CNB, présidente de l'IDFP, présidente du CALIF, AMCO
- **Alice MUNCK-BARRAUD**, avocat cabinet Mulon Associés
- **Vincent EGEA**, professeur à l'université d'Aix-Marseille, directeur du laboratoire de droit privé et de sciences criminelles (UR n° 4690).

Prérequis : néant.

Niveau 2 : approfondissement des connaissances.

Spécialité : droit de la famille, des personnes et de leur patrimoine.



Mercredi 10 juin 2020 de 14h à 18h

Information & inscription : www.efb.fr